# REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE YERMENONVILLE - HOUX CIRCONSCRIPTION DE CHARTRES IV

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du mardi 15 mars 2016

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 15 mars 2016 de 18h30 à 20h10, à l'école Hélène Boucher de Yermenonville sous la présidence de Mme PACHECO, directrice de l'école.

## Étaient présents:

- Mme DA, enseignante en CP/CE1 à Yermenonville
- Mme DANFREVILLE, enseignante en CE1 à Yermenonville
- Mme DOLBEAU, enseignante en CE2/CM1 à Houx
- Mme PACHECO, directrice et enseignante en CM1/CM2 à Houx
- M. PICHERY, maire de Houx
- M.DESTOUCHES, 3è adjoint au maire de Yermenonville, délégué aux affaires scolaires et au SIVOS
- MmeTESSIER, représentante des parents d'élèves
- Mme VAILLOT, représentante des parents d'élèves

## Était excusés de leur absence:

- Mme FERANT, Inspectrice de l'Éducation Nationale Chartres IV
- M.MARTIN, maire de Yermenonville
- M.GRESSUS, conseiller municipal de Houx délégué aux affaires scolaires et au SIVOS
- Mme CORTES, représentante des parents d'élèves
- Mme PERROTIN, représentante des parents d'élèves

\*\*\*\*\*\*\*\*

1) Suivi des projets pédagogiques mis en place au sein de l'école, dont une question des représentants parents d'élèves: « Informations sur le séjour à la mer : accompagnateurs et sujets d'études traités sur place. »

#### Ecole entière

 Publication en février du premier numéro du journal scolaire pour cette année. Un deuxième numéro sera publié en fin d'année.

## CP et CE1

- Visite du Château de Maintenon en alternance avec un atelier sur les jeux de Cour, le 22 mars.
- Classe Poney durant 2 jours et demi (lundi 30, mardi 31 mai et mercredi 1<sup>er</sup> juin). Agrément Education Nationale du centre équestre choisi en cours. En cas de non-agrément, option pour un autre centre situé à proximité, déjà agréé.
- Rencontre en fin d'année avec les correspondants d'Aunay-sous-Auneau. Pour changer des autres années, déplacement probable des élèves de Yermenonville.
- Futurs CP accueillis en fin d'année par les CP actuels pour familiarisation avec les locaux.

## CE2, CM1 et CM2

- Entrainement vélo en cours au sein de l'école, 3 sorties aux alentours programmées avant la grande sortie organisée par l'USEP le 12 mai « Le P'tit tour à vélo ». Parcours sera connu le 18 avril. Besoin d'accompagnateurs agréés Education Nationale. Session d'agrément le 24 mars à Villiers-le-Morhier (une dizaine de personnes intéressées par l'agrément rien que pour l'école de Houx).
- Participation à « Tous en Scène » le 10 mai à Luisant : présentation des deux chorégraphies montées en EPS devant les autres écoles participantes. Présentation aux familles en fin d'année.
- Séjour marin à Barbâtre (île de Noirmoutier) du 23 au 27 mai. Réunion d'informations à l'attention des parents prévue le 26 avril au soir avec emploi du temps et sujets abordés. Présentation des accompagnateurs lors de la réunion, choisis de par leur expérience dans la gestion collective d'enfants : Mme Lembré et M. Villeneuve (parents d'élèves), Mme Lesec (responsable restauration scolaire de Houx). Quatrième personne envisagée : Mme Goury (animatrice TAP à Houx) en attente d'une réponse de la CCTVM.
  - **2) Manifestations scolaires organisées durant l'année**, dont une question des représentants parents d'élèves : « Une kermesse sera-t-elle proposée cette année ? »
- Après-midi jeux de société « Jeu pétille » : reporté au 23/01 à cause de l'actualité de novembre. Moment convivial avec environ 200 jeux à disposition de 15 à 19h. 127 entrées. A permis de récolter environ 100€ par école et de bénéficier d'un avoir de 128€ pour acheter des jeux éducatifs utilisés au sein des classes.

- Loto le 13/03. Nombreux participants (180, complet), bonne ambiance. Bénéfices très satisfaisants, autour de 935€ par école.
- Equipe enseignante ne prévoit pas d'organiser seule une kermesse. Manifestations passées et séjours à venir nécessitant déjà beaucoup d'énergie et de temps. Mot collé dans les cahiers prochainement pour appel aux volontaires parmi les parents pour prendre en charge l'organisation d'une kermesse. Les volontaires seront alors mis en contact rapidement, le délai pour organiser étant très court. La kermesse peut prendre une forme différente de celles organisées les années précédentes. L'école s'y associera forcément du fait qu'il n'y ait pas d'association de parents d'élèves créée avec une indépendance financière.
  - 3) Coopératives scolaires de Yermenonville et de Houx : recettes, utilisation des fonds et soldes.

Coopérative scolaire de Yermenonville Solde au dernier relevé (fin février): + 4 900.00 € Recettes :

photos scolaires : 232.05 €

(non compris : bénéf. Après-midi Jeux de société et Loto)

<u>Coopérative scolaire de Houx</u> Solde au dernier relevé (fin février): + 5 825.00 € Recettes : photos scolaires : 313.60 € vente de calendriers réalisés par les élèves : 699€ participations

échelonnées des familles aux 170€ demandés par enfant pour le séjour marin

(non compris : bénéf. Après-midi Jeux de société et Loto)

Dépenses : versement de 30% au centre pour séjour marin soit 3 053.46€

Remerciements à Action et Récréation qui a offert 80€ pour financer l'achat des deux gros lots enfants du loto (trottinette et appareil-photo numérique).

Malgré les bénéfices rapportés par les diverses actions à la coopérative de Houx, la participation familiale pour le séjour marin ne sera pas baissée puisqu'ils avaient été anticipés lors du calcul initial (cf. mot donné dans les cahiers à la présentation du projet). Cela sera rappelé dans le mot annonçant la réunion d'information du 26/04.

M. Pichery ajoute que le CCAS de la commune de Houx accorde à ses habitants 50€ par enfant pour aider au financement de séjour scolaire, sans condition de revenus, mais qu'il appartient à la famille d'en faire la demande avec facture du voyage. Si des habitants de Houx rencontrent des problèmes pour payer les 170€, la mairie les invite à s'adresser au CCAS.

Aucun élève ne sera exclu du séjour pour raisons financières.

Ecosport (association USEP créée au sein de l'école Rabartin) Solde : +175.37€

Dépenses : adhésion des 51 élèves à hauteur de 407€ partiellement remboursée, rétroactivement, par le Conseil Départemental. Achat de ballons pour jeux de récréation, 42€.

**4) Achats récents d'équipement ou en prévision**, dont une question des représentants parents d'élèves : « Equipement numérique pour l'école : besoins, participation/subvention des mairies »

Les demandes qui seront formulées aux mairies, par écrit, sont en cours d'élaboration et seront adressées fin mars, avant le vote du budget municipal. Si des demandes sont faites quant à un équipement numérique plus satisfaisant, pour une école comme pour l'autre, elles ne seront pas nécessairement prioritaires du point de vue enseignant.

Rappel par M.Pichery de la diminution des dotations de l'Etat qui engendrera une étude plus poussée quant aux investissements lourds, concernant l'école notamment.

5) Prévision de travaux au sein des structures scolaires, dont une question des représentants parents d'élèves : « Un projet de construction d'une salle de conseil municipal serait prévu à l'emplacement du préau dans la cour de l'école de Houx. Quand se dérouleront les travaux ? Est-il prévu un nouvel abri pour les écoliers? Si ce n'est pas le cas où s'abriteront les enfants en cas d'intempéries durant les temps de récréations et de cantine ? »

Plusieurs phases de travaux sont prévues à Houx : 1<sup>ère</sup> phase en 2016-2017 : extension pour créer une zone de rangement, d'archivage. 2è phase en 2017-2018 : moitié du préau actuel utilisée pour construire une nouvelle salle du conseil, plus grande que l'actuelle et adaptée aux personnes à mobilité réduite. Etape préalable de désamiantage nécessaire pour le toit du préau.

Le nouveau préau serait dans la continuité de la salle avec une possible avancée. Le préau serait donc bien réduit de moitié. M. Pichery précise qu'en cas de fortes intempéries, les enfants restent actuellement au sein de la cantine sur le temps de la pause méridienne. Les élèves scolarisés à Houx pourront utiliser la nouvelle salle du conseil, notamment pour les TAP. 3è phase : 2018-2019 : Bloc sanitaire extérieur à refaire. Les durées et dates précises pour ces trois phases ne sont pas encore connues.

Pour ce qui est du chauffage dans l'école de Houx, très fort et ne pouvant pas être baissé, un désembuage (nettoyage des circuits) sera fait cet été par les employés communaux. Le remplacement de la chaudière est également envisagé.

## 6) Sécurité : présentation des PPMS rédigés et des exercices de sécurité

Présentation du contenu des PPMS (Projets Particuliers de Mise en Sûreté), un par site scolaire. Différentes fiches avec entre autres : la liste des contacts d'urgence, la répartition des responsabilités pour les adultes, la liste nominative des élèves, les plans des locaux avec zone de confinement et zones d'évacuation, les recommandations données selon le type d'incident, des fiches sanitaires à transmettre aux secours le cas échéant.

Ces PPMS ont été adressés en copie à la gendarmerie dont dépend l'école, à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) qui est en mesure de transmettre au Préfet en cas de nécessité.

Un exercice PPMS de confinement a déjà été fait dans chaque école, sous le motif « tempête ». Deux exercices par an nous sont désormais demandés, notamment pour le motif « Intrusion extérieure », de façon à ce que les élèves sachent comment réagir.

Les exercices d'évacuation pour cause d'incendie ont lieu 3 fois par an (un par trimestre). Cette année, ils seront au nombre de 4, un exercice supplémentaire nous ayant été demandé par le Ministère de l'E.N avant les vacances de décembre.

## 7) Organisation scolaire prévisionnelle pour la rentrée 2016 : effectifs et locaux

СР	CE1	CE2	CM1	CM2
15	13	25	18	16

87 élèves contre 89 cette année (-2). Moyenne des classes à la rentrée : 22

M. Pichery indique que les effectifs risquent de baisser encore pour les années à venir, au regard de la population vieillissante de Houx, ce qui pourrait engendrer la fermeture d'une classe d'ici deux ou trois ans. M. Destouches indique qu'il n'y a pas de baisse enregistrée pour ce qui est de la commune de Yermenonville.

Les CE2 seront forcément répartis sur les deux sites scolaires. Choix des enfants en conseil des maîtres selon des critères pédagogiques dans un premier temps puis selon la commune d'habitation pour éviter des frais de transport. La répartition des CE2 sera donnée aux intéressés le plus tôt possible, de façon à permettre les inscriptions au SIVOS aux dates imposées.

M. Pichery indique que le conseil municipal de Houx souhaite rejoindre l'Agglomération Chartres Métropole, ce qui engendrerait un changement de compétence du périscolaire (dont TAP). La gestion de ces moments serait alors du ressort de la commune, dès janvier 2017.

Séance levée à 20 h10 Présidente et secrétaire: Elise Pacheco